

CONSOMMATION

Le vrac, un marché qui progresse... sans réussir à changer d'échelle

Pour réduire la quantité d'emballages, le vrac et le réemploi s'imposent mais les freins à leur développement restent nombreux, comme l'indique une nouvelle étude.



JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Tout miser sur le recyclage ne suffira pas si on veut diminuer drastiquement la quantité d'emballages mis chaque année sur le marché. L'achat de produits en vrac ou le réemploi d'emballages (bouteilles, caisses, bocaux... consignés), constituent des leviers complémentaires importants pour réduire ce gaspillage et au final aboutir à un modèle de consommation plus respectueux de la nature et plus résilient. C'est d'ailleurs l'esprit du nouveau règlement européen sur les emballages qui intègre les trois dimensions : réduire le recours aux emballages, réutiliser et recycler.

Comment se porte ce marché du vrac et du réemploi ? Quels sont les défis auxquels les entreprises actives dans ce créneau font face ? Pour la première fois, une enquête se penche sur la question. Réalisé par l'association ConsomAction, le « baromètre économique de la filière vrac et réemploi » ne donne qu'une vision partielle de la situation. Le nombre de répondants - 115 entreprises (dont 63 entreprises belges) - est limité et la grande distribution n'y a pas participé. Les résultats ne peuvent pas être considérés comme représentatifs mais ils permettent de tirer un certain nombre d'enseignements.

Plusieurs problèmes dans le secteur
L'enquête montre que le secteur du vrac et du réemploi est dans une dynamique économique plutôt positive. Entre 2022 et 2024, les ventes en vrac ont crû en moyenne de 7 % dans l'échantillon analysé tandis que certaines entreprises actives dans les emballages réutilisables enregistrent jusqu'à 11 % de croissance et prévoient presque toutes d'étendre leurs opérations dans les cinq prochaines années. Mais le marché reste limité.

Dans le vrac, seule une entreprise a dépassé le million d'euros de chiffre d'affaires en 2024. La plupart sont des pe-

tites structures (un à deux employés), soutenues par de l'aide bénévole avec un assortiment qui reste essentiellement concentré sur l'alimentaire. « Le vrac est bien installé depuis 2010 mais il n'y a pas eu de montée en puissance », concède Sylvie Droulans, directrice de ConsomAction. Dans le réemploi, les entreprises sont un peu plus grosses mais sont sous-sollicitées. La Belgique atteint des niveaux d'utilisation d'emballages réutilisables assez remarquables grâce notamment aux bouteilles en verre consignées (eaux, sodas, bières...) mais en dehors de ce marché « historique » et du transport de marchandises (palettes, caisses de légumes...), cela reste limité.

Les deux secteurs font face au même problème : une demande insuffisante. Des habitudes d'achat établies, un effort supplémentaire - apport de contenants -, des craintes au niveau de l'hygiène freinent une adoption plus large du vrac. Dans le réemploi, c'est surtout le prix plus élevé des emballages réutilisables vis-à-vis des alternatives jetables qui pose problème. Ce déséquilibre freine la hausse des volumes et empêche la réalisation d'économies d'échelle. Des obstacles opérationnels empêchent aussi le secteur de passer à l'échelle supérieure et de réduire ses coûts : absence d'un réseau dense de points de retour, d'emballages standardisés, d'installations de lavage centralisées... Les opérations restent fragmentées et inefficaces. « Les systèmes de réemploi existent et sont prêts à se développer mais sans signaux de demande plus forts provenant des consommateurs ou de la réglementation, ils restent sous-utilisés et financièrement fragiles », peut-on lire dans l'étude.

Une réglementation plus stricte
Il est temps de passer à la vitesse supérieure. Comment ? Les entreprises de-

mandent des campagnes de sensibilisation et d'éducation des consommateurs. Dans le réemploi, elles mettent en avant la nécessité d'une logistique partagée entre producteurs, transporteurs et distributeurs pour réaliser des économies d'échelle (stations de lavage...). Dans les deux secteurs, elles sont aussi nombreuses à réclamer des réglementations plus strictes.

A cet égard, le nouveau règlement européen sur les emballages qui va entrer en vigueur en août 2026 ne suscite guère d'enthousiasme. Beaucoup ne savent pas très bien quel sera l'impact de ce texte très complexe. Si celui-ci fixe des

objectifs contraignants à atteindre en matière d'emballages réutilisables à l'horizon 2030 pour certains produits, en matière de vrac, c'est plus flou. Le texte stipule juste que les distributeurs ayant une surface de vente supérieure à 400 m²

« doivent s'efforcer » de consacrer 10 % de cette surface à des stations de recharge pour les produits alimentaires et non alimentaires.

Comment la Belgique mettra-t-elle en œuvre ce texte sur son territoire ? Pour Sylvie Droulans, c'est là tout l'enjeu. « Va-t-on se contenter du strict minimum ou va-t-on faire preuve d'ambition ? Comme la Belgique est un bon élève au niveau du recyclage en Europe, le danger est qu'elle se contente de cela et qu'on reste figé dans une optique d'emballages jetables à recycler alors qu'il y a des solutions beaucoup plus durables qui ne demandent qu'à exister. » Pour elle, le vrac et le réemploi ne remplaceront pas le préemballé mais ils doivent au moins avoir la même place que lui dans les magasins. « Tous les acteurs de la chaîne de valeur doivent s'y mettre et pas uniquement les plus engagés. On doit permettre au plus grand nombre d'avoir accès au vrac et au réemploi. »

Une récente enquête montre que le secteur du vrac et du réemploi est dans une dynamique économique plutôt positive. © SOPHIE HUGON.

Le vrac est bien installé depuis 2010 mais il n'y a pas eu de montée en puissance

Sylvie Droulans
Directrice de ConsomAction

7 %

Entre 2022 et 2024, les ventes en vrac ont crû en moyenne de 7 % dans l'échantillon analysé

”

5,79 %

Le titre Novo Nordisk plonge après l'échec de ses essais contre Alzheimer

Deux essais cliniques de phase 3 visant à traiter des participants atteints de la maladie d'Alzheimer avec le sémaglutide, la substance active du Wegovy et de l'Ozempic commercialisés par Novo Nordisk, ont échoué, a indiqué le laboratoire danois lundi. Douchant les espoirs, ces essais impliquant quelque 4.000 participants ont montré que le sémaglutide n'avait pas de bénéfice par rapport à un placebo. Le fabricant de médicaments danois renonce par conséquent à prolonger les tests d'un an.

Après cette annonce, le titre Novo Nordisk a clôturé en baisse de 5,79 % à 287 couronnes danoises, lundi soir, entraînant l'indice OMX-20 (-1,99%) de la Bourse de Copenhague.

On estime qu'environ 35,6 millions de personnes sont atteintes d'Alzheimer dans le monde. Cette maladie neuro-dégénérative, qui peut entraîner des pertes de mémoire, des problèmes de langage et des changements de personnalité, est un domaine difficile pour le développement de médicaments. A.S.L.